

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 575 4 mars 2014

SOMMAIRE

Agris Investment S.A., SPF 2756	4 Financière C S.A
Apeo Consultants	9 Financière E S.A 27598
Arenafunds SICAV-SIF2756	4 Fondation Caritas Luxembourg 27600
Arkess Sicav	4 Kissel SA27580
Aztec S.A	2 Kiwinter S.A
Barby Holding S.à r.l 2755	8 KSAC Europe Investments 27579
Berlin Invest Holding S.à r.l 2759	2 Kusan Holding S.à r.l
Castle Property Investment S.A 2758	8 Lab Document Vault S.A 27580
CEP III Investments S.C.A 2758	
Churchill Invest S.A	
Dealing S.A	O LogiCor Holding III S.à r.l 27596
Deu-Lux Immo S.à r.l	0 LSF Lux Investments S.A 27558
Eastern Bulk	9 LSF Tempus Holdings II S.à r.l 27559
Equilibrage Lambert s.à r.l 2758	9 Macquarie Strategic Storage Facilities Hol-
Erdevel Europa S.à r.l	9 dings S.à r.l27575
Ernster Belle Etoile S.àr.l 2760	Mastelle S.à r.l
Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund	Meridian Group Investments S.à r.l 27575
ONE - Holding S.à R.L	PEF V Information Technology II S.à r.l.
Eurgas Lux S.A	9
Eurobike International Trading S.A 2760	Robeco Luxembourg S.A 27579
EXESS Participations Sàrl2759	
Exess S.A	Semper Veritas Holding S.à r.l 27575
Ex Nihilo S.A	VI C III / I C \ 1 C \ 1 C \ 27500
Ex Nihilo S.A	9



PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 110.314.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

Polish Enterprise Fund V, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3718637 ("PEF"), which holds the entire shares issued and being the sole Shareholder ("Sole Shareholder") of the Company;

here represented "ad hoc" by Mr Serge BERNARD, by virtue of proxy given under private seal;

The abovementioned proxy, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, as represented, has requested the undersigned notary to record the following:

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the he is the sole holder of the entire share capital of PEF V Information Technology II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on 16 August 2006 by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.314 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1406, page 67448, dated 17 December 2005 (the "Company").

That the share capital of the Company is set at four hundred and fifty-five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 455,750) represented by:

- (1) 500 class "A" shares (the "Class A Shares"); last to be reimbursed
- (2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) 2,955 class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) 2,955 class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) 2,955 class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) 2,955 class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) 2,955 class "G" shares (the "Class G Shares");

with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

Agenda:

- 1. Approval of the interim accounts of the Company as of December 5, 2013 (the Interim Accounts) Appendix 1;
- 2. Acknowledgment of the calculation of the available amount to be reimbursed to the Sole Shareholder as presented in the available amount calculation Appendix 2;
- 3. Decision to decrease the capital of the company in respect of the article 5.1 of the articles of incorporation of the company as revised on 7 June 2013.
- 4. Decision to cancel and redeem 2 entire classes of shares for a total value of capital of EUR 147,750.00 represented by a total of 5,910 shares
 - a. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class F shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
 - b. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-six) class G shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.
- 5. Decision to distribute to the sole member of the company, PEF V Fund LP, the available amount as specified in the articles of incorporation and under point 5.6 and 5.7;
 - 6. Amendment of article 5 of the Articles of incorporation of the Company;
- 7. Empowerments of each of the managers to modify and amend the share register according to the reduction of capital;
 - 8. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder approves the interim accounts dated December 5, 2013 (the Interim Accounts – Appendix 1).



After having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, they shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder states that pursuant to Luxemburg Law and according to the Articles of the Company, the repurchase of shares and all following operations are permitted.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with the articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available amounts to be distributed (excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the nominal amount and (ii) the reimbursement of the available amount as defined in the articles of incorporation as modified on 7 June 2013. The available amount's calculation is presented under the Appendix 2.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the capital of the Company in respect of the article 5.1 of the Articles by the repurchase and cancellation of several entire classes of shares.

Fourth resolution

In accordance with the Second Resolution and the calculation scheme presented hereunder, the shareholder decides to redeem and cancel 2 entire classes of shares for a total value of capital of EUR 147,750.00 represented by a total of 5,910 shares as following:

- a. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class F shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each; and
- b. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class G shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each. for a total of 5,910 (five thousand nine hundred and ten) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, thus summarizing a total of capital of 147,750 EUR (one hundred and forty-seven thousand, seven hundred and fifty euros)

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to reimburse the complementary premium for EUR 30,402,250.00 (thirty million, four hundred two thousand, two hundred and fifty euros) equivalent to EUR 5,144.20 (five thousand one hundred forty-four euros and twenty cents) of additional premium per share of the 5,910 (five thousand nine hundred and ten) shares reimbursed.

Sixth resolution

In accordance of the above resolutions and operations, the Sole Shareholder resolves to adjust article 5.1 of the Articles in order to remove the reference made to class "F" and "G" shares so that it shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at 308,000.00 EUR (three hundred and eight thousand euros) represented by:

- (1) 500 (class "A" shares (the "Class A Shares"); last to be reimbursed
- (2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) 2,955 class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) 2,955 class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) 2,955 class "E" shares (the "Class E Shares");

with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class "A" to "E" Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of Shares are outlined in the present Articles.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third and fourth resolutions above and to see to any formalities in connection therewith, including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of this process, are estimated at approximately 6,000 Euro (EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Jean -Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Polish Enterprise Fund V, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3718637 ("PEF"), qui détient l'ensemble des parts sociales émises et étant le seul actionnaire ("Associé Unique") de la Société;

ici représenté «ad hoc» par M. Serge BERNARD, suivant procuration donnée sous seing privé;

La procuration mentionnée ci-dessus, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué comme ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte qu'il est l'unique détenteur de la totalité du capital social de PEF V Information Technology II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié établi le 16 Août 2006 par Maître André -Jean- Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ayant son siège social au 29, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.314 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 1406, page 67448, en date du 17 Décembre 2005 (la "Société").

Que le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 455.750) représenté par:

- (1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;
- (2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (3) 2.955 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (4) 2.955 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (5) 2.955 parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- (6) 2.955 parts sociales de catégorie "F" (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- (7) 2.955 parts sociales de catégorie "G" (les "Parts Sociales de Catégorie G");

avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions à prendre sur la base des éléments suivants:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes intérimaires de la Société à compter du 5 décembre 2013 ("Les comptes intérimaires") Annexe 1;
- 2. Prise de connaissance du calcul du montant disponible à être remboursé à l'actionnaire unique tel que présenté dans le calcul du montant disponible Annexe 2;
- 3. Décision de réduire le capital de la société au titre de l'article 5.1 des statuts de la société, telle que révisés le 7 Juin 2013;
- 4. Décision d'annuler et de rembourser 2 classes pleines de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 147.750,00 représentées par un total de 5.910 parts sociales
- a. 2,955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;



- b. 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
- 5. Décision de distribuer à l'Associé Unique, PEF V Fund LP, le montant disponible comme spécifié dans les statuts et aux points 5.6 et 5.7;
 - 7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
- 8. Pouvoirs au conseil de gérance de modifier et mettre à jour le registre des associés en relation avec la réduction du capital;
 - 9. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique approuve les comptes intérimaires au 5 décembre 2013 (les Comptes Intérimaires - Annexe 1).

Après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, ils resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités avec les autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique affirme que, conformément à la loi luxembourgeoise et conformément aux Statuts de la Société, le rachat de parts sociales et toutes les opérations suivantes sont autorisées.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément aux Statuts et sur la base des comptes intérimaires, la Société a des réserves suffisantes à être distribuées (à l'exclusion de la réserve légale) et des bénéfices, afin de procéder à (i) le rachat des parts sociales rachetées pour leur valeur nominale et (ii) le remboursement du montant disponible tel que défini dans les Statuts tels que modifiés le 7 Juin 2013. Le calcul du montant disponible est présenté dans l'annexe 2.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société suivant l'article 5.1 des Statuts par le rachat et l'annulation de plusieurs catégories entières de parts sociales.

Quatrième résolution

Conformément à la deuxième résolution et le calcul présenté ci-dessous, l'Associé Unique décide de racheter et d'annuler 2 catégories pleines de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 147.750,00 représenté par un total de 5.910 parts sociales comme suit:

- a. 2,955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
- b. 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

pour un total de 5.910 (cinq mille neuf cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, soit un total de capital 147.750,00 EUR (cent quarante-sept mille sept cent cinquante euros).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de rembourser la prime complémentaire pour EUR 30.402.250,00 (trente millions quatre cent deux mille deux cent cinquante euros) équivalent à EUR 5.144,20 (cinq mille cent quarante-quatre euros et vingt centimes) de prime complémentaire par part des 5.910 (cinq mille neuf cent dix) parts sociales remboursées.

Sixième résolution

Conformément aux résolutions et aux opérations ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de supprimer la référence faite aux parts sociales de catégorie "F" et "G" de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à 308.000,00 EUR (trois cent huit mille huit euros) représenté par:

- (1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;
- (2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (3) 2.955 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (4) 2.955 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (5) 2.955 parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E");

d'une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25) chacune.

Sans préjudice des autres dénominations utilisées dans ces Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à E sont ensemble définies comme les "Catégories de Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après désignés comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.



Septième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et habiliter tout gérant de la Société d'enregistrer individuellement, dans le registre des associés de la Société, l'annulation des parts sociales rachetées en vertu des troisième et quatrième résolutions qui précèdent et à faire toutes les choses nécessaires et utiles ayant trait à ce qui précède, notamment mais pas exclusivement concernant la mise à jour du registre des associés de la Société.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 6.000 Euro (EUR).

Pouvoir

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2013. Relation: RED/2013/2358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 décembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014004717/238.

(140004478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Barby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011501/10.

(140013077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

LSF Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 171.614.

L'adresse professionnelle de certains administrateurs de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a été transférée avec effet au 1 er janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Conseil de gérance de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Administrateur.
- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Administrateur.
- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Administrateur



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014012443/22.

(140014025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 148.889.

L'adresse et le siège social de l'associé unique de la Société, Lone Star Capital Investments S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

D'autre part, l'adresse professionnelle de certains gérants A de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a également été transférée avec effet au 1 er janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Conseil de gérance de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A.
- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.
- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014012447/24.

(140014026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Apeo Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 183.667.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le seize décembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à L-4030, Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A comparu:

La société «TC MANAGEMENT S.A.», société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office de Panama sous la Microfiche 630122, document 1412585,

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée, datée du 13 décembre 2013,

La procuration prémentionnée, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société anonyme («la Société») sous la dénomination de «APEO CON-SULTANTS S.A.»



Art. 2. Siège. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant dans les conditions normales de majorité pour les résolutions ordinaires.

Il peut être créé par le Conseil d'Administration des bureaux, succursales ou filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. Un tel transfert n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également exercer tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseil et consultant dans le domaine de l'aménagement et de l'agencement de locaux publics et privés et, notamment, l'architecture intérieure et la décoration;

La Société peut par ailleurs acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, de même que tous droits intellectuels tels que marques de fabrique ou de commerce, noms de domaines, dessins ou modèles ou encore des droits d'auteur sur des logiciels informatiques.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Capital - Capital autorise - Actions

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-), divisé en CENT CINQUANTE (150) actions rachetables de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Art. 6. Capital autorise et catégories d'actions. Le capital autorisé est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000), représenté par quinze mille (15.000) actions rachetables de mille euros (€1.000) chacune pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé en une ou plusieurs catégories d'actions. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement quant à la souscription et à la libération des actions autorisées à souscrire et à émettre. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la date d'émission et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire y compris à la suite de la conversion d'instruments de dette convertible ou de l'exercice de droits ouvrant droits à des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Dans ce cas, le montant total de l'augmentation des fonds propres (primes d'émission comprises) ne pourra dépasser le montant du capital autorisé.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.



La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par un Administrateur seront délivrés aux actionnaires à leur demande.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes, sans préjudice de la possibilité de créer, le cas échéant, différentes catégories d'actions jouissant de droits différents.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

- **Art. 9.** Rachat par la Société de ses propres actions: La Société peut procéder, conformément aux dispositions légales, au rachat de ses propres actions en vue d'une réduction de son capital social par annulation des actions ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres actions doit être approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires statuant à l'unanimité.
- Art. 10. Le Conseil d'Administration peut, sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations doivent être signées par l'Administrateur; cette signature peut être soit manuscrites, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration («le Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («les Administrateurs»).

Néanmoins, en cas d'actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président («le Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des actionnaires. En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un Administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président du Conseil ou de deux de ses membres.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence ou en cas d'accord préalable entre tous les Administrateurs, la convocation sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à des réunions tenues au siège de la Société.



Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil, sera obligé d'en informer le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du Conseil.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 13. Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents aux séances, ou le cas échéant par l'Administrateur unique.

Le cas échéant, les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le Président du Conseil d'Administration ou le cas échéant par l'Administrateur unique.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, les décisions sont prises par l'Administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

- **Art. 14.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de gestion et d'administration qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'Assemblée Générale.
- **Art. 15.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'Administrateur-Délégué. Le Conseil d'Administration peut également désigner des mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société, ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.
 - **Art. 16.** Le Conseil d'Administration représente la Société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.
- **Art. 17.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou le cas échéant par la signature individuelle de l'Administrateur unique.
- **Art. 18.** La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé par l'Assemblée Générale, qui fixe le nombre, ses émoluments et la durée de son mandat, laquelle ne peut dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible et toujours révocable par l'Assemblée Générale ou l'actionnaire unique.

Assemblées

Art. 19. L'Assemblée Générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales, et faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Si la Société se compose d'un seul actionnaire, ce dernier aura tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale par la loi. Dans ce cas, les décisions prises par l'actionnaire unique seront enregistrées sous forme de procès-verbal.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter en personne ou mandater par écrit toute personne, actionnaire ou non.

- **Art. 20.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à onze heures, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.
 - Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 21.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social et indiquant l'ordre du jour de l'Assemblée.
 - Art. 22. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.



Il remet au(x) commissaire(s) les pièces comptables avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire.

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014. La première Assemblée Générale annuelle se réunira le troisième vendredi du mois de juin 2015 à 11 heures.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit: «TC MANAGEMENT S.A.» préqualifiée,

Cent cinquante actions	150
Total: cent cinquante actions	150

Les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en Assemblée Générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des Administrateurs est fixé à un.

Est nommé Administrateur:

Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, demeurant au 5, rte de Williers B-6820 Florenville.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Tax Consult, société anonyme, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

3. - Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg 1 rue Nicolas Simmer.



Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17248. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014012104/246.

(140013940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

EXTRAIT

Sur base de la Résolution Circulaire du 17 Décembre 2013, le Conseil d'Administration décide du changement d'adresse de la Société.

La nouvelle adresse, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg sera effective au 20 janvier 2014.

Pour Arkess SICAV

Référence de publication: 2014012115/12.

(140013727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Arenafunds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012113/10.

(140014128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Agris Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 183.506.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirty first of December

Before us Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

EVRIKA FOUNDATION, a foundation duly established and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at P.H. Plaza 2000 Building, 16 floor, 50 street, Panama, Republic of Panama, registered with the Registro Público de Panamá of under number 996493,

here represented by Eva BOEHM, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The aforesaid proxy signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF in a shortened form) which it forms:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration"

Art. 1. There is established by the single shareholder a Société Anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the



law dated 11 th May 2007 concerning the family asset management company (Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF in a shortened form) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the name of "AGRIS INVESTMENT S.A., SPF".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.



The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any three Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- **Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means



must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Monday of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1 st) of January and shall terminate on the thirty first (31 st) of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 December 2014.
 - 2) The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, EVRIKA FOUNDATION, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand five hundred (1,500) shares.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) is now available to the company; evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

Extraordinary general meeting

The above named person acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1. The number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:
- Mrs Catherine ROUX-SEVELLE, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Ms Maria DOS SANTOS, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; and,
- Mr Reinald LOUTSCH, résidant professionnellement 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- 3. Has been appointed statutory auditor: H.R.T. Révision S.A., a Société Anonyme duly incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, registered with the Registre de Commmerce et des Sociétés_Luxembourg under number B51238, has been appointed as Statutory Auditor of the Company.
 - 4. Their terms of office will terminate immediately after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
 - 5. The registered office of the company is established at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows the English language, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARL

EVRIKA FOUNDATION, une fondation de droit panaméen, ayant son siège social au P.H. Plaza 2000 Building, 16 ème étage, 50 street, Panama, République de Panama, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés au Panama sous le numéro 996493,

ici représenté par Eva BOEHM, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui-délivrée.

Laquelle procuration restera annexée aux présentes, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société Anonyme de gestion de Patrimoine Familiale qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «AGRIS INVESTMENT S.A., SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. L'objet unique de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, dans le sens de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que des fonds de trésorerie et des actifs de toute nature détenus sur un compte en banque, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Les actifs financiers en fonction de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garantie financière consistant en (a) toutes valeurs mobilières, y compris, en particulier, les actions et autres titres équivalents à des actions, les actions d'organismes de placement collectif, les obligations et les titres obligataires et/ou tout autre document attestant de créance sous toutes formes, les certificats de dépôt, billets à ordre et lettres de change; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations et des titres obligataires et les autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et de valeurs mobilières donnant le droit à un règlement en espèces (à l'exception des instruments de paiement), y compris instruments du marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tout instrument sous-jacent (qu'ils soient liés à des indices, matières premières, métaux précieux, produits alimentaires, métaux, matières premières ou autres biens ou risques); (f) toute réclamation relative à des points énumérés aux points (a) à (e) et tout droit sur ces éléments ou qui leur sont liés, si ces instruments sont matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par voie de crédit sur un compte ou par voie de négociation, les instruments au porteur ou titres nominatifs, endossables ou non, et ce, quelle que soit la loi applicable.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle, peut effectuer toutes opérations, que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet, sous réserve que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de ses sociétés de participations, au sens de la Loi sur les SPF.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cents mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou,
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou,
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L' «Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.



Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- **Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.



Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- Art 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, EVRIKA FOUNDATION, précitée, représenté comme mentionné ciavant, déclare souscrire les mille cinq cents (1.500) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Madame Catherine ROUX-SEVELLE, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Madame Maria DOS SANTOS, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
 - Monsieur Reinald LOUTSCH, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.



- 3. Est nommé commissaire aux comptes: H.R.T. Révision S.A., une Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 51238.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.
 - 5. Le siège social de la société est fixé au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOEHM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/71. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009730/410.

(140011472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AZTEC S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.981, constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 22 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 4 août 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de l'année sociale de la Société pour la fixer du 1 ^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1 ^{er} mars 2014.
 - 2. Extension de l'année sociale en cours jusqu'au 28 février 2014.
 - 3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.
 - 4. Divers.
- II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.



IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la Société qui commencera désormais du premier jour de mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante, avec effet au 1 ^{er} mars 2014.

Exceptionnellement, l'année sociale en cours qui a commencé le 1 er janvier 2013 se terminera le 28 février 2014.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12. L'année sociale commencera le premier jour de mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.500.-. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AZTEC S.A." (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 95.981, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1099 on 22 October 2003 and the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1497 on 4 August 2009.

The meeting is opened at 4.00 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda

- 1. Change of the financial year of the Company so as to fix it from 1 st March to the last day of February, with effect on 1 st March 2014.
 - 2. Extension of the current financial year to 28 February 2014.
 - 3. Subsequent amendment of article 12 of the articles of association of the Company.
 - 4. Miscellaneous.
- II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.



IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company which shall begin on the first day of March of each year and shall end on the last day of February of the next year, with effect on 1 st March 2014.

Exceptionally, the current financial year that began on 1 st January 2013 will end on 28 February 2014.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of March of each year and end on the last day of February of the next year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013 /60008. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009753/119.

(140011517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.478.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014

1. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 22.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014012439/20.

(140013911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.



Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

En date du 5 décembre 2012, l'associé Antin Infrastructure Partners FCPR représenté par Antin Infrastructure Partners SAS, avec siège social au 374, Rue Saint Honoré 75009 Paris, France, a cédé la totalité de ses 35.568 parts sociales à Antin Infrastructure Luxembourg XII, avec siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Antin Infrastructure Luxembourg XII, précité, avec 35.568 parts sociales
- The Trust Company Limited, agissant en tant que custodian de Macquarie Specialised Asset Management Limited agissant en tant responsible entity de Macquarie Global Infrastructure Fund III A, avec siège social au 20, Bond Street, étage Level 15, NSW 2000 Sydney, Australie, avec 13.966 parts sociales
- Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund L.P., représenté par son General Partner Lombard Odier Infrastructure Fund GP Limited, avec siège social au 26, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, avec 36.500 parts sociales
- The Trust Company Limited, agissant en tant que custodian de Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited agissant en tant que responsible entity de Macquarie Global Infrastructure Fund III B, avec siège social au 20, Bond Street, étage Level 15, NSW 2000 Sydney, Australie, avec 13.966 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012481/23.

(140014348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.034,06.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012488/10.

(140013745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Semper Veritas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.314.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 5. Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;



Each of them duly represented by Ms. Eva KALAWSKI, company director, residing at 939 20 th Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that they are the unit holders (the "Unit Holders") of the company "Semper Veritas Holding S.à r.l.", having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 179314 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on July 10, 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Thus, the Unit Holders of the Company, represented as hereabove stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Unit Holders resolve to change the currency of the capital of the Company into United States Dollar with effect as of July 10, 2013.

Second resolution

The Unit Holders resolve to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above change of functional currency of the Company, which shall read as follows:

"The subscribed capital is set at sixteen thousand six hundred eighty-three United States Dollars (USD 16,683) represented by sixteen thousand six hundred eighty-three (16,683) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Third resolution

The Unit Holders resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager. The Company may also be validly bound by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company."

Fourth resolution

The Unit Holders resolve to grant a mandate to Ms. Mary Ann SIGLER, born in Ohio (USA) on August 25, 1954, residing at 4733 Candleberry, Seal Beach, California 90740 USA, appointing her with immediate effect and for an unlimited period as manager of the Company having B signatory powers.

Fifth resolution

The Unit Holders resolve that the first financial year of the Company shall terminate on December 31, 2014.

Sixth resolution

The Unit Holders resolve to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:



- 1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
- 5. Platinum Doubleplay Principals International (Cayman), L.P. une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

dûment représentées par Madame Eva KALAWSKI, gérante de société, résidant au 939 20 th Street, #4, Santa Monica, Californie, 90403 USA.

Lesdites parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter qu'elles sont les détenteurs de parts sociales (les «Détenteurs de Parts Sociales») de la société «Semper Veritas Holding S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 179314 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Détenteurs de Parts Sociales de la Société, représentés comme décrit ci-dessus ont demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident de modifier la devise du capital social de la Société en dollars américains avec effet au 10 juillet 2013.

Deuxième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise du capital social ci avant, et en conséquence de le remplacer par le texte qui suit:

«Le capital social souscrit est fixé à seize mille six cent quatre-vingt-trois dollars américains (USD 16.683) représenté par seize mille six cent quatre-vingt-trois parts sociales (16.683) d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.»

Troisième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société, et de le remplacer par le texte qui suit:

«Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique. La Société peut également être valablement engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Quatrième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident de nommer Madame Mary Ann SIGLER, née à Ohio (USA) le 25 août 1954, demeurant au 4733 Candleberry, Seal Beach, Californie 90740 Etats-Unis, avec effet immédiat pour un mandat à durée indéterminée comme gérant de la Société avec un pouvoir de signature B.

Cinquième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident que le premier exercice social de la Société se terminera le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

Les Détenteurs de Parts Sociales décident d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. KALAWSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2014012611/139.

(140013937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 686.950,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 janvier 2014, les associés ont pris la décision de nommer Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012486/13.

(140013936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Safety Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.837.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 168.602.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 décembre 2013

En date du 3 décembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de constater la démission de Charterhouse Corporate Directors Limited de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1 er janvier 2014;
- de nommer Monsieur Heiko Laubheimer, né le 21 juillet 1972 à Friedrichshafen, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 16, Max-Eyth- Straße, 97980 Bad Mergentheim, Allemagne en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heiko Laubheimer
- Monsieur Marc Elvinger
- Monsieur Alan Dundon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Safety Lux S.à r.l

Mathias Le Pau

Référence de publication: 2014012608/23.

(140014426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.



Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 109.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012603/10.

(140014169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Kusan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.717.

Dans le cadre d'une cession de parts sociales, le capital social de la société KUSAN HOLDING S.à r.l se répartit, à dater du 25 Septembre 2013, de la manière suivante:

Pour information, Kusen Holding Limited est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouvelle Zélande sous le numéro 4166718. L'adresse du siège social de la société est situé au 6 Viaduct Harbour Avenue, Auckland, New Zealand.

Allanzia Trust Limited est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouvelle Zélande sous le numéro 4418647. L'adresse du siège social de la société est situé au 6 Viaduct Harbour Avenue, Auckland, New Zealand.

Certifié sincère et conforme KUSAN HOLDING S.à r.l A. BOULHAIS / M. LIMPENS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014012413/21.

(140013740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

KSAC Europe Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.623.

Il résulte d'un contrat d'apport, signé en date du 19 décembre 2013, que l'associé unique de la Société, KSAC Europe Holdings, L.P., a transféré, et ce avec effet au 31 décembre 2013, la totalité de ses 12.500 parts sociales qu'il détenait à:

- Thirteen Acacia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179043.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Thirteen Acacia S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

KSAC Europe Investments

Signature

Référence de publication: 2014012412/19.

(140013683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.



Kiwinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014

1. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant profession-nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 22.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KIWINTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014012411/19.

(140013648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Kissel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 142.222.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 novembre 2013.

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KISSEL SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014012409/16.

(140013706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Lab Document Vault S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 48.954,00.

Siège social: L-5366 Munsbach, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 51.687.

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de novembre,

par devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée Générale) de LAB Document Vault S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro d'immatriculation B 51687 (la Société).

La Société a été constituée le 30 juin 1995 suite à un acte de Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, sous le numéro 496 du 30 septembre 1995.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 17h CET avec Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de président de séance (le Président), qui a nommé Laura Hominal, juriste, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de secrétaire (le Secrétaire).



L'Assemblée Générale a élu Cyrielle Thel, juriste, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de scrutateur (le Scrutateur, composant ensemble avec le Président et le Secrétaire, le bureau de l'Assemblée Générale (le Bureau).

Le Bureau ayant été constitué valablement, le Président a déclaré et requis du notaire soussigné qu'il acte:

1. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté comme suit (l'Ordre du Jour):

Ordre du jour

- (1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de EUR 17.954 à l'effet de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 à un nouveau montant de EUR 48.954 au travers de la création et de l'émission de 8.977 nouvelles actions de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 2 chacune, et paiement d'un montant total de EUR 911.437,75, qui sera porté au crédit du compte prime d'émission de la Société;
 - (2) Modification et refonte de l'article 5. des statuts de la Société; et
- (3) Pouvoir donné à tout administrateur de la Société à l'effet de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des nouvelles actions de catégorie A émises par la Société dans le registre des actions, ainsi que toutes formalités y afférentes;
- 2. Que les actionnaires nommément Apex, Linden et Skyline, tels que définis ci-après, présents ou dûment et valablement représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de Présence). La Liste de Présence, qui a été dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau, demeurera attachée au présent acte notarié à l'effet d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, qui ont été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) de ce/ces dernier(s) demeureront également attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement;
- 3. Que la totalité du capital social de la Société étant présent ou dûment et valablement représenté à la présente Assemblée Générale, l'ensemble des actionnaires présents ou dûment et valablement représentés déclarant qu'ils ont été dûment notifiés et qu'ils ont eu due connaissance de l'Ordre du Jour avant la présente Assemblée Générale, aucune convocation n'était nécessaire et il a été expressément renoncé à toute exigence y relative; et
- 4. Que, du fait que la totalité du capital social de la Société soit présent ou dûment et valablement représenté, la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ensemble des éléments composant l'Ordre du Jour.

Après avoir dûment considéré les éléments fixés dans l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 17.954, à l'effet de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 à un nouveau montant de EUR 48.954, au travers de la création ainsi que de l'émission de 8.977 nouvelles actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 2 chacune.

Souscription - Paiement

Apex Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro d'immatriculation B 75521 (Apex),

dûment représentée à l'effet des présentes par Richard Ledain Santiago, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé, souscrit à:

3.837 nouvelles actions de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 2 chacune, pour un prix total de souscription de EUR 397.264,79, dont un montant de EUR 7.674 sera alloué au compte capital social de la Société, et un montant de EUR 389.590,79 sera alloué au compte prime d'émission de la Société;

Les actions ainsi souscrites par Apex seront intégralement payées par le biais d'un apport de la créance détenue par Apex, en tant qu'actionnaire de la Société, sur la Société, résultant de la cession par Apex à la Société des actions qu'elle détenait dans LAB Datavault PSF S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro d'immatriculation B 50922 (DAV PSF), ainsi que des actions qu'elle détenait dans ArcStore S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro d'immatriculation B 80500 (ArcStore).

Les actions souscrites par Apex sont intégralement libérées au moment de la souscription.

Linden S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro d'immatriculation B 72506 (Linden),



dûment représentée à l'effet des présentes par Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé, souscrit à:

3.837 nouvelles actions de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 2 chacune, pour un prix total de souscription de EUR 397.264,79, dont un montant de EUR 7.674 sera alloué au compte capital social de la Société, et un montant de EUR 389.590,79 sera alloué au compte prime d'émission de la Société;

Les actions ainsi souscrites par Linden seront intégralement payées par le biais d'un apport de la créance détenue par Linden, en tant qu'actionnaire de la Société, sur la Société, résultant de la cession par Linden à la Société des actions qu'elle détenait dans DAV PSF, ainsi que des actions qu'elle détenait dans ArcStore.

Les actions souscrites par Linden sont intégralement libérées au moment de la souscription.

Skyline S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 198, rue Principale, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro d'immatriculation B 85045 (Skyline),

dûment représentée à l'effet des présentes par Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration établie sous seing privé, souscrit à:

1.303 nouvelles actions de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 2 chacune, pour un prix total de souscription de EUR 134.862,17, dont un montant de EUR 2.606 sera alloué au compte capital social de la Société, et un montant de EUR 132.256,17 sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les actions ainsi souscrites par Skyline seront intégralement payées par le biais d'un apport de la créance détenue par Skyline, en tant qu'actionnaire de la Société, sur la Société, résultant de la cession par Skyline à la Société des actions qu'elles détenait dans DAV PSF, ainsi que des actions qu'elle détenait dans ArcStore.

Les actions souscrites par Skyline sont intégralement libérées au moment de la souscription.

La valeur des créances respectives d'Apex, Linden et Skyline, s'élevant à un montant total de EUR 929.391,75 a été justifié auprès du notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la Société en date du __ novembre 2013, une copie duquel, après avoir été paraphée ne varietur par le notaire et les membres du Bureau, demeurera attachée au présent acte à l'effet de son enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide en outre de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit mille neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 48.954), divisé en vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept (24.467) actions de classe A et dix (10) actions de classe B, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser et d'habiliter tout administrateur de la Société à procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles actions de catégorie A émises par la Société dans le registre des actions, ainsi qu'à toutes les formalités y afférentes (y compris pour éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée.

Estimation des coûts

Les dépenses en relation avec le présent acte sont estimées à un montant maximum de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, ce/ces dernier(s) ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ledain Santiago, Hominal, Thel, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014012416/126.

(140014087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.



CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23 rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Rambrouch, dated December 31, 2013, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Ms Eva Pekrub, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

- I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.
 - II. The agenda of the meeting was the following:
- 1. Conversion of two hundred and seventeen (217) class O shares related to the RAC investment for an amount of two hundred and seventeen Euros (EUR 217) and the corresponding legal reserve for an amount of twenty one Euros and seventy cents (EUR 21.70) respectively in two hundred and seventeen (217) class W shares (Chesapeake) for an amount of two hundred and seventeen Euros (EUR 217) and the corresponding legal reserve for an amount of twenty one Euros and seventy cents (EUR 21.70).
- 2. Conversion of one thousand four hundred forty four (1,444) class O shares related to the RAC investment for an amount of one thousand four hundred forty four Euros (EUR 1,444) and the corresponding legal reserve for an amount of one hundred forty four Euros and forty cents (EUR 144.40) respectively in one thousand four hundred forty four (1,444) class V shares (Alloheim) for an amount of one thousand four hundred forty four Euros (EUR 1,444) and the corresponding legal reserve for an amount of one hundred forty four Euros and forty cents (EUR 144.40).
- 3. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy seven thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 177,494) so as to bring it from its current amount of twenty eight million three hundred eighty-three thousand three hundred ninety-eight Euros (EUR 28,383,398) down to twenty eight million two hundred five thousand nine hundred four Euros (EUR 28,205,904) by cancellation of one hundred seventy seven thousand four hundred ninety-four (177,494) self-held ordinary shares of Class G of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;
- 4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty three thousand three hundred forty-two Euros (EUR 753,342) so as to bring it from its current amount of twenty eight million two hundred five thousand nine hundred four Euros (EUR 28,205,904) down to twenty seven million four hundred fifty-two thousand five hundred sixty-two Euros (EUR 27,452,562) by cancellation of seven hundred fifty three thousand three hundred forty-two (753,342) self-held ordinary shares of Class O of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;
 - 5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the above capital decreases;
- 6. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company;
 - 7. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:



First resolution

The extraordinary general meeting resolves to convert two hundred and seventeen (217) class O shares related to the RAC investment for an amount of two hundred and seventeen Euros (EUR 217) and the corresponding legal reserve for an amount of twenty one Euros and seventy cents (EUR 21.70) respectively in two hundred and seventeen (217) class W shares (Chesapeake) for an amount of two hundred and seventeen Euros (EUR 217) and the corresponding legal reserve for an amount of twenty one Euros and seventy cents (EUR 21.70).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to convert one thousand four hundred forty four (1,444) class O shares related to the RAC investment for an amount of one thousand four hundred forty four Euros (EUR 1,444) and the corresponding legal reserve for an amount of one hundred forty four Euros and forty cents (EUR 144.40) respectively in one thousand four hundred forty four (1,444) class V shares (Alloheim) for an amount of one thousand four hundred forty four Euros (EUR 1,444) and the corresponding legal reserve for an amount of one hundred forty four Euros and forty cents (EUR 144.40).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems one hundred seventy seven thousand four hundred ninety four (177,494) shares of Class G (Moncler) at their fair market value ("FMV") for an amount of two million two hundred thirteen thousand seven hundred sixteen Euros and forty six Cents (EUR 2,213,716.46).

The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy seven thousand four hundred ninety-four Euros (EUR 177,494) so as to bring it from its current amount of twenty eight million three hundred eighty-three thousand three hundred ninety-eight Euros (EUR 28,383,398) down to twenty eight million two hundred five thousand nine hundred four Euros (EUR 28,205,904) by cancellation of one hundred seventy seven thousand four hundred ninety-four (177,494) self-held ordinary shares of Class G of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventeen thousand seven hundred forty nine Euros and forty Cents (EUR 17,749.40).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting of the Company now resolves that the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two million eighteen thousand four hundred seventy three Euros and six Cents (EUR 2,018,473.06) will be paid out of the distributable reserves of the Company.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems seven hundred fifty three thousand three hundred forty two (753,342) shares of Class O (RAC) at their FMV for an amount of one million eighty three thousand one hundred ninety one Euros and fifty Cents (EUR 1,083,191.50). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty three thousand three hundred forty-two Euros (EUR 753,342) so as to bring it from its current amount of twenty eight million two hundred five thousand nine hundred four Euros (EUR 28,205,904) down to twenty seven million four hundred fifty-two thousand five hundred sixty-two Euros (EUR 27,452,562) by cancellation of seven hundred fifty three thousand three hundred forty-two (753,342) self-held ordinary shares of Class O of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventy five thousand three hundred thirty four Euros and twenty Cents (EUR 75,334.20).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting of the Company now resolves that the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two hundred fifty four thousand five hundred fifteen Euros and thirty Cents (EUR 254,515.30) will be paid out of the distributable reserves of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of twenty seven million four hundred fifty two thousand five hundred sixty two Euros (EUR 27,452,562) consisting in one (1) A management share, three hundred seventy nine thousand one hundred fifteen (379,115) Class B ordinary shares, two million four hundred sixty eight thousand eight hundred eighty



six (2,468,886) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, two million three hundred five thousand twenty five (2,305,025) Class E ordinary shares, sixty eight thousand three hundred ninety three (68,393) Class G ordinary shares, seven hundred seventy thousand four hundred eighty eight (770,488) Class H ordinary shares, two million nineteen thousand two hundred ninety three (2,019,293) Class I ordinary shares, two million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty (2,429,230) Class | ordinary shares, one million five hundred four thousand five hundred sixty six (1,504,566) Class K ordinary shares, two million seven hundred four thousand five hundred twenty seven (2,704,527) Class L ordinary shares, two million two hundred thirty nine thousand nine hundred forty eight (2,239,948) Class M ordinary shares, eight hundred thirty three thousand forty eight (833,048) Class N ordinary shares, seven hundred thirty eight thousand three hundred ninety seven (738,397) Class O ordinary shares, one million fifty three thousand eight hundred eighty eight (1,053,888) Class P ordinary shares, one million three hundred sixty four thousand four hundred sixty six (1,364,466) Class Q ordinary shares, eight hundred sixty four thousand nine hundred seventy six (864,976) Class R ordinary shares, one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six (1,892,946) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, nine hundred six thousand five hundred four (906,504) Class V ordinary shares, one million four hundred forty five thousand two hundred eighty five (1,445,285) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class E, Class G, Class H, Class I, Class I, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares»."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand nine hundred euros.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations le 23 mars 2007 sous le numéro 444, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire à Rambrouch, en date du 31 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Société.

L'assemblée est présidée par Madame Eva Pekrub, ayant son adresse professionnelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Mademoiselle Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle FRANK, ayant son adresse professionnelle à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations pour être enregistré avec le présent acte.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires.

L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le suivant:

Ordre du jour

- 1. Conversion de deux cent dix-sept (217) actions de classe O en relation avec l'investissement RAC pour un montant de deux cent dix-sept Euros (EUR 217) et la réserve légale correspondante pour un montant de vingt et un Euros et soixante-dix Cents (EUR 21,70) respectivement en deux cent dix-sept (217) actions de classe W (Chesapeake) pour un montant de deux cent dix-sept Euros (EUR 217) et la réserve légale correspondante pour un montant de vingt et un Euros et soixante-dix Cents (EUR 21,70);
- 2. Conversion de mille quatre cent quarante-quatre (1.444) actions de classes O en relation avec l'investissement RAC pour un montant de mille quatre cent quarante-quatre Euros (EUR 1.444) et la réserve légale correspondante pour un montant de cent quarante-quatre Euros et quarante Cents (EUR 144,40) respectivement en mille quatre cent quarante-quatre (1.444) actions de classe V (Alloheim) pour un montant de mille quatre cent quarante-quatre Euros (EUR 1.444) et la réserve légale correspondante pour un montant de cent quarante-quatre Euros et quarante Cents (EUR 144.40);
- 3. Acte du rachat d'actions et approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de cent soixante dix sept mille quatre cent quatre vingt quatorze Euros (EUR 177.494) pour l'amener de son montant actuel de vingt huit millions trois cent quatre vingt trois mille trois cent quatre vingt dix huit Euros (EUR 28.383.398) à vingt huit millions deux cent cinq mille neuf cent quatre Euros (EUR 28.205.904) par annulation de cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (177.494) actions ordinaires de Catégorie O de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;
- 4. Acte du rachat d'actions et approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de sept cent cinquante trois mille trois cent quarante deux Euros (EUR 753.342) pour l'amener de son montant actuel de vingt huit millions deux cent cinq mille neuf cent quatre Euros (EUR 28.205.904) à vingt sept millions quatre cent cinquante deux mille cinq cent soixante deux Euros (EUR 27.452.562) par annulation de sept cent cinquante trois mille trois cent quarante deux (753.342) actions ordinaires auto-détenues de Catégorie O de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;
 - 5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les réductions de capital ci-dessus.
- 6. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commanditaire de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société,
 - 7. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir de deux cent dix-sept (217) actions de classe O en relation avec l'investissement RAC pour un montant de deux cent dix-sept (EUR 217) et la réserve légale correspondante pour un montant de vingt et un Euros et soixante-dix Cents (EUR 21,70) respectivement en deux cent dix-sept (217) actions de classe W (Chesapeake) pour un montant de deux cent dix-sept Euros (EUR 217) et la réserve légale correspondante pour un montant de vingt et un Euros et soixante-dix Cents (EUR 21,70).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir mille quatre cent quarante-quatre (1.444) actions de classes O en relation avec l'investissement RAC pour un montant de mille quatre cent quarante-quatre Euros (EUR 1.444) et la réserve légale correspondante pour un montant de cent quarante-quatre Euros et quarante Cents (EUR 144,40) respectivement en mille quatre cent quarante-quatre (1.444) actions de classe V (Alloheim) pour un montant de mille quatre cent quarante-quatre Euros (EUR 1.444) et la réserve légale correspondante pour un montant de cent quarante-quatre Euros et quarante Cents (EUR 144.40).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (177.494) actions ordinaires de Classe G (Moncler) à leur valeur de marché («VM») pour un montant de deux millions deux cent treize mille sept cent seize Euros et quarante six Cents (EUR 2.213.716,46). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de procéder à une réduction (i) du capital social de la Société pour un montant de cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-



vingt-quatorze Euros (EUR 177.494) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 28.383.398) à vingt huit millions deux cent cinq mille neuf cent quatre Euros (EUR 28.205.904) par annulation de cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (177.494) actions ordinaires de Classe G auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à dix sept mille sept cent quarante neuf Euros et quarante Cents (EUR 17.749,40).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de deux millions dix huit mille quatre cent soixante treize Euros et six Cents (EUR 2.018.473,06) sera payé des réserves distribuables de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté sept cent cinquante-trois mille trois cent quarante-deux (753.342) actions ordinaires de Classe O (RAC) à leur VM pour un montant de un million quatre vingt trois mille cent quatre vingt onze Euros et cinquante Cents (EUR 1.083.191,50). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de procéder à une réduction (i) du capital social de la Société pour un montant de sept cent cinquante-trois mille trois cent quarante-deux Euros (EUR 753.342) pour l'amener de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent cinq mille neuf cent quatre Euros (EUR 28.205.904) à vingt sept millions quatre cent cinquante deux mille cinq cent soixante deux Euros (EUR 27.452.562) par annulation de sept cent cinquante-trois mille trois cent quarante-deux (753.342) actions ordinaires de Classe O auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante quinze mille trois cent trente quatre Euros et vingt Cents (EUR 75.334,20).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de deux cent cinquante quatre mille cinq cent quinze Euros et trente cents (EUR 254.515,30) sera payé des réserves distribuables de la Société.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. La Société a un capital souscrit de vingt sept millions quatre cent cinquante deux mille cinq cent soixante deux Euros (EUR 27.452.562) représenté par une (1) action de commandité A, trois cent soixante-dix neuf mille cent quinze (379.115) actions ordinaires de Classe B, deux millions quatre cent soixante huit mille huit cent quatre vingt six (2.468.886) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, deux millions trois cent cinq mille vingt cinq (2,305,025) actions ordinaires de Classe E, soixante huit mille trois cent quatre vingt treize (68.393) actions ordinaires de Classe G, sept cent soixante dix mille quatre cent quatre vingt huit (770.488) actions ordinaires de Classe H, deux millions dix neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.019.293) actions ordinaires de Classe I, deux millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente (2.429.230) actions ordinaires de Classe J, un million cinq cent quatre mille cinq cent soixante six (1.504.566) actions ordinaires de Classe K, deux millions sept cent quatre mille cinq cent vingt sept (2.704,527) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent trente neuf mille neuf cent quarante-huit (2.239.948) actions ordinaires de Classe M, huit cent trente trois mille quarante huit (833,048) actions ordinaires de Classe N, sept cent trente huit mille trois cent quatre vingt dix sept (738.397) actions ordinaires de Classe O, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (1.053.888) actions ordinaires de Classe P, un million trois cent soixante quatre mille quatre cent soixante six (1.364.466) actions ordinaires de Classe Q, huit cent soixante-quatre mille neuf cent soixante seize (864.976) actions ordinaires de Classe R,un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six (1.892.946) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires de Classe U, neuf cent six mille cinq cent quatre (906.504) actions ordinaires de Classe V, un million quatre cent quarante cinq mille deux cent quatre vingt cinq (1.445.285) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Class O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».



Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder une autorisation à tout gérant du gérant commandité de la Société, d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre le les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, les dites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Pekrub, Lahmer, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 janvier 2014. Relation: RED/2014/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 janvier 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014012184/306.

(140013881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Churchill Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.803.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6 ème chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

CHURCHILL INVEST SA (RCS B.59803)

avec son siège social: L-1140, 45 Route d'Arlon, dénoncé le 26 juillet 2005

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le mercredi 22 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014012187/17.

(140014367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Castle Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012180/9.

(140013767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 janvier 2014

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 21 janvier 2014 que:

- Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de classe B de la société, avec effet au 23 décembre 2013.
- Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élue, pour une durée indéterminée, au poste de gérant de classe B de la société en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 23 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014012236/19.

(140013915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Eurgas Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012258/9.

(140013885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Equilibrage Lambert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 29.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUILIBRAGE LAMBERT s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014012252/11.

(140013807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Eastern Bulk, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.410.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2013

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014012240/11.

(140014231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.



XI Callisto Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.413.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9001, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number WK-61243,

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of XI Callisto Luxco I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179413, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2425 on 1 October 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement and requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand United States Dollars (USD 43,000) up to one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000) by issuing one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

All of the one hundred thousand (100,000) new shares have been subscribed by Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., aforementioned, for the price of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000).

The shares so subscribed by Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary. The total contribution of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) from Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000), represented by one hundred forty-three thousand (143,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le six décembre.



Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9001, Îles Caïmans, et inscrite au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro d'inscription WK-61243,

dûment représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de XI Callisto Luxco I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179413, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2425, le 1 er octobre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille dollars américains (USD 43.000) à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Toutes les cent mille (100.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., prénommée, pour un prix de cent mille dollars américains (USD 100.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P., prénommée, ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent mille dollars américains (USD 100.000) de Warburg Pincus (Callisto) Private Equity XI (Cayman), L.P. sera entièrement attribué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000), représenté par cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire. Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011381/107.

(140012055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.



Berlin Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 144.244.

In the year two thousand and thirtyteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

DSR Deutsche Investment Kapitalanlagegesellschaft mbH, a company incorporated under the laws of Germany and having its registered office at Am Kaiserkai 69, 20457 Hamburg, registered with the Trade and Company Register of Hamburg under number HRB 114296, for the account of the special fund with investment focus on real estate. "Deutsche Investment - ZBI Wohnen I"

(the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated December 19, 2013.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE Holding S.à R.L.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 144244, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, acted on the 8 th day of December, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 311 of February 12, 2009 (the "Company") whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary Henri HELLINCKX, on 21 st day of September, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2845 of November 22, 2011.
- II. The 112,500 (one hundred eleven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Berlin Invest Holding S.à r.l.";
- 2. Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.
- 3. Amendment of article 7 of the Articles of Association of the Company in order to authorise the Company to have free share premium or other reserve accounts.
 - 4. Amendment of article 10 of the Articles of Association of the Company in order to create class A and B managers. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

it is decided to change the registered name of the Company from "Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L." into "Berlin Invest Holding S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 2 of the Articles of Association to be read as follows:

" Art. 2. The Company's name is "Berlin Invest Holding S.à r.l."."

Third resolution

it is decided that the Company may have free share premium or other reserves into which any premium paid or reserve allocated in relation to any share or not is transferred. As a consequence the Meeting decides to amend Article 7 of the Articles of Association to be read as follows:

" Art. 7. The capital of the company is set at one hundred and twelve thousand five hundred euro (112,500.- EUR), divided into one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) shares of one euro (1.-EUR) each.

The board of managers is further authorized to issue convertible bonds or assimilated instruments, bonds with subscription rights attached, or any debt financial instruments convertible into parts under the conditions which it will determine, provided however that these bonds or instruments are not to be issued to the public.



In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid or reserve allocated in relation to any share or not is transferred, it being understood that any amount of share premium paid or any amount of reserve allocated to any share, shall be reserved and repaid to the holder of such share, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve). However, in case no share would have been issued in consideration for the contribution made to a reserve account, the amount of such reserve account shall be repaid to the shareholder(s) in prorata to their shareholding at the date of its reimbursement.

In any case, the reimbursement of such share premium or reserve account shall be decided by a decision of the shareholder(s) based on a statement of account prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for its reimbursement."

Fourth resolution

it is decided to create class A and class B managers and as a consequence it is decided to amend Article 10 of the Articles of Association to be read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum by a resolution of the general meeting of participants.

The general meeting of participants may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of participants fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers, provided however that in the event the general meeting of participants has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy. In the event however the general meeting of participants has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.



Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre Zweitausenddreizehn, den vierundzwanzigsten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist Erschienen:

DSR Deutsche Investment Kapitalanlagegesellschaft mbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz Am Kaiserkai 69, 20457 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter HRB 114296, für Rechnung des Spezial-Sondervermögens mit dem Investitonsschwerpunkt Immobilien "Deutsche Investment - ZBI Wohnen I" (die alleinige Anteilsinhaberin")

vertreten durch Herrn Raymond THILL,, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. Dezember 2013.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie "ne varieteur" vom Bevollmächtigten und der unterzeichneten Notarin unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden und wird mit dieser zusammen bei den für die Eintragung zuständigen Behörden eingereicht.

Die Erschienene, vertreten wie vorstehend angegeben, hat die unterzeichnete Notarin um die Beurkundung der folgenden Beschlussfassungen gebeten:

- I. Die Erschienene ist die alleinige Anteilsinhaberin der "Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE Holding S.à R.L.", einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, "société à responsabilité limitée" (die "Gesellschaft"), mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Handels¬und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 144244, gegründet durch Urkunde vom Notar Henri HELLINCKX, Notar wohnhaft in Luxemburg, am 8. Dezember 2008, veröffentlicht im. im Mémorial C Nummer 311, am 12. Februar 2009, abgeändert zum letzten mal am 21. September 2011 durch Urkunde vom Notar Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2845, am 22. November 2011.
- II. Dies vorausgeschickt hat die vorbenannte Anteilsinhaberin, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft, unterteilt in einhundertzwölftausend fünfhundert Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) hält, die Befugnis, über alle Punkte der Tagesordnung zu entscheiden und stellt fest, dass sie über die Tagesordnung vorhergehend informiert wurde.
 - III. Die Tagesordnung der Versammlung stellt sich wie folgt dar:

Tagesordnung

- 1. Änderung des eingetragenen Namens der Gesellschaft in "Berlin Invest Holding S.à r.l.",
- 2. Änderung von Artikel 2 der Satzung um die Namensänderung wirksam zumachen,
- 3. Änderung von Artikel 7 der Satzung, um die Gesellschaft zu ermächtigen, Eingefordertes Nachschusskapital oder andere Kapitalrücklagekonten bilden zu können.
 - 4. Änderung von Artikel 10 der Satzung, mit Hinsicht auf die Schaffung von Geschäftsführer- Klassen A und B.

Nachdem die vorhergehenden Tagesordnungspunkte von der Versammlung verabschiedet wurden, fasst die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt, den gegenwärtigen Namen der Gesellschaft von "Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.ä R.L." in "Berlin Invest Holding S.à r.l." zu ändern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung wie folgt geändert:

" Art. 2. Die Firma der Gesellschaft lautet "Berlin Invest Holding S.ä r.l."."

Dritter Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt, dass die Gesellschaft eingefordertes Nachschusskapital oder andere Kapitalrücklagen bilden kann und demzufolge Artikel 7 der Satzung wie folgt zu ändern:



" Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwölftausend fünfhundert Euro (112.500,-EUR), eingeteilt in einhundertzwölftausend fünfhundert (112.500) Anteile von je einem Euro (1,-EUR).

Die Geschäftsführung ist des Weiteren befugt, Wandelschuldanleihen und sonstige Schuld-verschreibungen, mit oder ohne Zeichnungsrechte oder sonstige Schuldinstrumente, welche in Aktien umwandelbar sind, auszugeben, vorausgesetzt, diese Instrumente werden nicht öffentlich angeboten.

Neben dem Gesellschaftskapital, kann die Gesellschaft eingefordertes Nachschusskapital oder andere Kapitalrücklagekonten bilden, in die jedes gezahlte Agio oder Kapitalrücklage eingelegt werden kann, sie diese(s) einem Anteil zugeordnet oder nicht, wobei es sich versteht, dass jedes gezahlte Agio oder jede einem Anteil zugeordnete Kapitalrücklage, im Falle einer Entscheidung über die Rückerstattung des gezahlten Agios oder der Kapitalrücklage (ob direkt oder im Zuge einer Verringerung des Gesellschaftskapitals, eines Rückkaufs der eigenen Anteile, einer Liquidation oder jeder anderen Transaktion die zu einer Erstattung von Agio oder Kapitalrücklage führt) dem entsprechenden Anteilsinhaber zugeführt und zurückgezahlt wird. Falls jedoch keine Anteile im Gegenzug für die Einlage in ein Kapitalrücklagekonto ausgegeben wurden, wird der Betrag dieser Rücklage proportional zum Anteilsbesitz am Tag der Rückerstattung an die Anteilsinhaber zurückgezahlt.

In jedem Fall wird die Rückzahlung dieses Agios oder dieser Kapitalrücklage mit Entscheidung der Gesellschafterversammlung vorgenommen, auf der Basis eines Berichtes des Vorstandes welcher zeigt, dass ausreichend Mittel für die Rückzahlung zur Verfügung stehen."

Vierter Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt, die Geschäftsführer in Klassen A und B einzuteilen und demzufolge Artikel 10 der Satzung wie folgt zu ändern:

" Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, per Beschluss der Gesellschafter abgewählt werden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, Geschäftsführer zweier verschiedener Klassen zu ernennen, Klasse A und Klasse B Geschäftsführer. Eine solche Klassifizierung von Geschäftsführern muss ordnungsgemäß im Protokoll der entsprechenden Sitzung erfasst werden und die Geschäftsführer, in Bezug auf die Klasse der sie angehören, identifiziert werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Umgang mit Dritten haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen dieser Satzung stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Vorstandes.

Die Gesellschaft ist in jedem Fall durch Einzelunterschrift des Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet. Vorausgesetzt, dass die Gesellschafterversammlung verschiedene Klassen von Geschäftsführern bestimmt hat (Klasse A und Klasse B Geschäftsführer), ist die Gesellschaft nur durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer (bzw. deren Vertreter) rechtswirksam verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad-hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen in diesem Fall eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Für den Fall, dass die Gesellschafterversammlung jedoch verschiedene Klassen von Geschäftsführern bestimmt hat (Klasse A und Klasse B Geschäftsführer), kann jeder Beschluss des Vorstandes nur dann gültig gefasst werden, wenn zumindest ein A Geschäftsführer und ein B Geschäftsführer bzw, ihre Vertreter, zustimmen.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung des Vorstandes einen anderen Geschäftsführer durch schriftliche Bevollmächtigung per Brief, Telefax oder andere ähnliche Kommunikation vertreten.

Alle Treffen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären.



Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Die Geschäftsführer übernehmen im Rahmen ihrer Funktion für die von ihnen ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen keine persönliche Haftung. Als einfache Vertreter sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich."

Da es keine weiteren Themen mehr auf der Tagesordnung gibt, wurde die Sitzung daraufhin geschlossen.

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst ist; auf Verlangen derselben oben erschienen Person soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und deutschen Text der englische Text maßgeblich sein. Worüber diese notarielle Urkunde in Luxembourg, am Tag wie eingangs erwähnt, aufgenommen wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2014. LAC/2014/87. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011603/249.

(140013132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

LogiCor Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 169.784.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LogiCor Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.076 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 December 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of LogiCor Holding III S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 169.784 (the "Company"), incorporated on 21 June 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 30 July 2012, number 1891.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:



The current article 22 of the articles of incorporation of the Company shall be deleted and replaced by the following so that it shall read as follows:

" Art. 22. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account"

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to delete the current article 22 of the articles of incorporation of the Company and to replace it with the following so that it shall read as follows:

" Art. 22. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account"

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am einunddreißigsten Dezember.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LogiCor Midco S.à r.l.., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 170.076 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 31. Dezember 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der LogiCor Holding III S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 169.784 (die «Gesellschaft»), gegründet am 21. Juni 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 30. Juli 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1891.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:



- 1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.
- 2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der Folgende: Der aktuelle Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft wird gestrichen und durch Folgenden ersetzt so dass er wie folgt lautet:
- " **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen'"

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Einziger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den aktuellen Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft zu streichen und durch Folgenden zu ersetzen so dass er wie folgt lautet:

" **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen."

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/993. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 21. Januar 2014.

Référence de publication: 2014011735/129.

(140013169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 janvier 2014, les actionnaires ont pris la décision de nommer Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat



d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012269/13.

(140013976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Ex Nihilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

R.C.S. Luxembourg B 139.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014012265/10.

(140013731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

EXESS Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 138.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014012266/10.

(140014096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Exess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 96.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014012267/10.

(140013639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Financière C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 140.370.

Par résolutions prises en date du 17 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris la décision de nommer Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012268/13.

elerence de publication. 2014012200/13.

(140013969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Ex Nihilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

R.C.S. Luxembourg B 139.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



12, Rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014012264/10.

(140013730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Eurobike International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare Est 12.

R.C.S. Luxembourg B 95.930.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 22 novembre 2013

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4987 Sanem Quartier de l'Eglise 7 à L-4385 Ehlerange (commune de Sanem) Zare Est 12, et ce, à dater du 1 ^{er} novembre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014012260/11.

(140014341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Ernster Belle Etoile S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 29.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014012253/10.

(140013905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Fondation Caritas Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg G 38.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012273/10.

(140013876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Dealing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 14, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 38.327.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012217/10.

(140013595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Deu-Lux Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.349.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Mai 2013 hervor dass: Herr Gregor GILBERS und Herr Jens BAASCH wohnhaft in 24, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig sind.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014012219/11.

(140014000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck